

65010 - Soutien à la pratique sportive

Proposition d'attribution d'aide à la licence sportive et à la valorisation du bénévolat, d'aide aux manifestations sportives et d'un soutien à l'Association des "Stages Léonard Specht".
Proposition d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial, d'aide aux athlètes de haut niveau en situation de handicap et d'attribution de bourses aux espoirs sportifs

Rapport n° CP/2019/142

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides qui découlent directement de la politique sportive adoptée en Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (CD/2018/044).

Il s'agit d'une part, de dispositifs d'aides révisés ou confirmés : aide à la licence sportive et à la valorisation du bénévolat, aide aux manifestations sportives et soutien à l'Association des "Stages Léonard Specht".

D'autre part, il s'agit de dispositifs nouveaux appliqués pour la première fois : aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial, aide aux athlètes de haut niveau en situation de handicap et attribution de bourses aux espoirs sportifs.

1) Soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat : saison sportive 2017/2018

Ce dispositif a été modifié par l'Assemblée Plénière du 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/044). Il a pour objectif de favoriser la pratique des jeunes au sein des associations sportives et de valoriser l'action des encadrants bénévoles.

Il concerne à la fois les associations sportives mais aussi les comités départementaux n'ayant pas conclu de conventions d'objectifs avec le Département.

Sont éligibles les associations :

- affiliées à une fédération unisport ;
- affiliées à la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) et la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) ;
- ayant au moins un an d'existence légale ;
- justifiant de licences fédérales annuelles ;
- ayant 20 licenciés au minimum (sauf fédération handisport et de sport adapté).

Pour les comités départementaux n'ayant pas conclu de conventions d'objectifs avec le Département, l'aide est déterminée sur la base suivante :

- une part fixe de 400 €
- une part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles, avec les modalités suivantes :
 - 0,45 € / licencié si moins de 500 licenciés ;
 - 0,50 € / licencié de 500 à 5 000 licenciés ;

0,55 € / licencié si plus de 5 000 licenciés.

Pour les associations sportives, l'aide départementale correspond à :

- 5 euros par licencié de moins de 18 ans ;
- un forfait de 100 € pour les associations affiliées aux fédérations handisports et du sport adapté qui comptent au moins 1 licencié de moins de 18 ans ;
- un forfait de 100 € supplémentaire si désignation d'un « référent bénévole » au sein de l'association pour co-construire avec le Département un projet et/ou initier des actions autour du bénévolat. L'association devra également justifier d'une formation suivie par au moins 1 bénévole au cours de la saison sportive.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 43 637,65 € aux associations sportives et comités départementaux figurant dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

2) Aide aux manifestations sportives

Le Département souhaite affirmer davantage son rôle de partenaire privilégié des associations et des collectivités dans la co-construction et le co-financement de manifestations sportives d'intérêt territorial.

L'objectif est de valoriser l'animation et les initiatives des territoires, de soutenir les bénévoles qui s'engagent dans l'animation de leur territoire et de permettre à tous les bas-rhinois d'accéder et/ou de participer à des manifestations sportives.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives qui :

- concourent à l'animation du territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- s'adressent au plus grand nombre :
 - . au niveau des pratiquants (sport pour tous, ouverture aux amateurs et aux non-licenciés)
 - . au niveau du public (prise en compte de la fréquentation du grand public...)
- proposent des actions et des animations en direction des publics et des politiques prioritaires du Département du Bas-Rhin (sportifs en situation de handicap, jeunes, personnes en insertion, seniors...).

Par ailleurs, l'Assemblée Départementale a décidé :

- d'exclure les manifestations dégageant un excédent significatif (supérieur à 10% du budget de la manifestation) ;
- de plafonner le montant de l'aide départementale à 10% du budget prévisionnel de la manifestation ou au montant de l'aide accordé par la collectivité où se déroule la manifestation si celle-ci est inférieure à 10 % ;
- la demande de subvention doit être transmise au Département trois mois avant la date de la manifestation ;
- la manifestation doit se dérouler sur le territoire du Département du Bas-Rhin.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour les 7 manifestations sportives suivantes :

2.1) Les Courses de STRASBOURG - Europe

L'Association des Courses de STRASBOURG - Europe et l'Office des Sports de STRASBOURG organisent la 40^{ème} édition des Courses de STRASBOURG - Europe, les 10, 11 et 12 mai 2019.

Plus de 10 000 participants sont attendus et plus de 800 bénévoles seront mobilisés.

Pour l'édition 2019, le programme des courses est le suivant :

- mardi 25 avril : courses scolaires Europe pour des élèves de CE2 et 6^{ème} des établissements de l'Eurométropole ;
- vendredi 10 et samedi 11 mai : organisation d'activités au Village des Courses ;
- samedi 11 mai : la Fête du Sport ;
- dimanche 12 mai : les courses Strasbourg – Europe : 5 km, 10 km, semi-marathon, marche de l'Europe et ballade roller. Le Handi'Run permettra un départ spécifique pour les personnes en situation d'handicap sur 3 courses (5 km, 10 km, semi-marathon).

Par ailleurs, il est à noter que, dès le mois d'avril, des séances de préparation ont été organisées pour la marche nordique et pour la course à pied dans les différents parcs de la Ville.

L'association sollicite une participation départementale de 12 000 € pour l'ensemble des événements « running » qu'elle organise en 2019, en plus des courses de Strasbourg à savoir :

- la Run&Dance, le samedi 18 mai : course « fun » mêlant de la musique tout au long du parcours, un show DJ à l'arrivée des 5 km et un lâcher de poudre final ;
- le X'Trem Country Race, le 23 juin : courses d'obstacles de 5 km à Lipsheim ;
- la Strasbourgeoise les 5 et 6 octobre : course féminine de 5 km à Strasbourg dans le cadre de la lutte contre le cancer ;
- l'Ekiden de Strasbourg le 27 octobre : épreuve de course de relais.

Le budget prévisionnel est de 280 000 € (hors valorisations). Il est présenté à l'équilibre avec une subvention départementale attendue de 6 000 €.

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 6 000 € pour la 40^{ème} édition des Courses de STRASBOURG - Europe.

2.2) Le match de qualification aux championnats d'Europe de Handball masculins : France/Portugal à Strasbourg

Les 13 et 14 avril 2019, la Ligue Grand Est de la Fédération Française de Handball et le Comité Départemental de handball du Bas-Rhin ont organisé le match de qualification pour le championnat d'Europe de handball masculins 2020 : France-Portugal.

Cette rencontre s'est déroulée au Rhénus Sports de Strasbourg.

Parallèlement à cette rencontre, le Comité de Handball du Bas-Rhin a organisé des opérations pour des jeunes issus du monde du handicap et des jeunes des quartiers sensibles qui ont été invités à assister à un entraînement de l'Equipe de France, à une séance de dédicaces ainsi qu'au match du dimanche soir.

Le partenariat du Département a été largement valorisé (dans les médias, logo, banderoles, structure gonflable au Rhénus, présence du logo du Département sur les panneaux leds du Rhénus Sport...).

Les organisateurs ont sollicité le soutien d'autres collectivités (Région, Eurométropole) et sponsors privés. Le Comité Départemental de Handball du Bas-Rhin a d'ores et déjà obtenu une aide de 20 000 € de l'Eurométropole.

Pour l'organisation de cette manifestation le Comité Départemental de Handball du Bas-Rhin a sollicité une subvention de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 205 000 € (hors valorisation).

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 7 000 € pour l'organisation de ce match de qualification aux championnats d'Europe de Handball masculins : France/Portugal.

2.3) Le championnat d'Europe Junior de cyclisme en salle à Geispolsheim

La Société de Tir et d'Education Physique de Geispolsheim (STEP) organisera pour la 2^{ème} fois les championnats d'Europe Junior de cyclisme en salle, le 31 mai et le 1^{er} juin 2019 à Geispolsheim.

Cette compétition internationale regroupe deux disciplines, le cyclisme artistique et le cycle balle soit 250 athlètes.

Elle est inscrite au calendrier international de l'Union Européenne de Cyclisme. Environ 13 pays seront représentés avec leurs équipes nationales.

5 titres européens seront décernés pour le cyclisme artistique (Masculin/Féminin en individuel, duo féminin et duo Open). Concernant le cycle balle, l'équipe vainqueur sera sacrée championne d'Europe.

700 à 800 spectateurs sont attendus par jour. L'organisation sera assurée grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles.

Les organisateurs ont sollicité le soutien d'autres collectivités (Région, Eurométropole) et sponsors privés.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Société de Tir et d'Education Physique de Geispolsheim a sollicité une subvention d'un montant de 5 200 € pour un budget prévisionnel de 52 000 € (hors valorisation).

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'organisation de ce championnat d'Europe Junior de cyclisme en salle à Geispolsheim.

2.4) Le championnat de France d'haltérophilie des équipes ligues cadets et juniors à Durstel

L'Association ASI Avenir Haltérophilie-Musculation-Fitness a organisé les 27 et 28 avril 2019 les championnats de France d'haltérophilie des équipes ligues cadets et juniors.

Durant ces deux jours, au-delà à des 180 compétiteurs attendus, de nombreux officiels, arbitres, entraîneurs, accompagnateurs et bénévoles ont participé à l'évènement.

Traditionnellement, les finales nationales sont organisées en milieu urbain, mais cette année la fédération française d'haltérophilie a privilégié les compétitions proposées en milieu rural. Pour le club organisateur, l'ASI Avenir de Durstel, village de 400 habitants, cette manifestation constitue un évènement d'attractivité majeur pour le territoire.

Les organisateurs ont sollicité le soutien d'autres collectivités (Région, Communes, Communauté de Communes) et sponsors privés.

Pour l'organisation de cette manifestation l'Association ASI Avenir a sollicité une subvention d'un montant de 1 500 € pour un budget prévisionnel de 19 300 € (hors valorisation).

La Commission territoriale Ouest du 11 avril 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'organisation de ce championnat de France d'haltérophilie des équipes ligues cadets et juniors à Durstel.

2.5) L'Open International de Taekwondo à Strasbourg

L'Eurométropole Strasbourg Taekwondo et la Ligue Grand Est ont organisé le 1^{er} Open international de Taekwondo du 26 au 28 avril 2019 au gymnase de la Rotonde à Strasbourg Hautepierre.

Plusieurs équipes étrangères ainsi que de nombreux clubs français ont participé à cette manifestation.

En marge de cette compétition, une animation a été proposée le vendredi 26 avril 2019 sur le lieu de la compétition dans le but de faire découvrir cette discipline aux collégiens.

Les organisateurs ont sollicité le soutien d'autres collectivités (Région, Eurométropole) et sponsors privés.

Pour l'organisation de cette manifestation, l'Eurométropole Strasbourg Taekwondo a sollicité une subvention d'un montant de 3 600 € pour un budget prévisionnel de 36 000 € (hors valorisation).

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable, à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'organisation de cet Open International de Taekwondo à Strasbourg.

2.6) Le championnat de France Cécifoot à Strasbourg

Le Sporting Club de Schiltigheim a organisé les phases du championnat de France de football Malvoyant les 9 et 10 février 2019 et les 9 et 10 mars 2019 à l'Urbansoccer de Strasbourg.

L'objectif de cette manifestation est de mettre en lumière une discipline méconnue : le football pour non-voyants et malvoyants communément appelé Cécifoot.

Cette manifestation a permis à des équipes françaises et belges de se rencontrer et de vivre un moment de sport et de partage.

La section Cécifoot évolue au sein du Sporting Club de Schiltigheim depuis 4 saisons. Cette section handisport permet à des sportifs handicapés visuels de se retrouver trois fois par semaine lors des entraînements et de participer au championnat de France de Cécifoot.

Le Sporting Club de Schiltigheim n'a jamais sollicité le Département pour les précédentes rencontres de ce type.

Pour l'organisation de cette manifestation le Sporting Club de Schiltigheim sollicite une subvention d'un montant de 1 500 € sur un budget prévisionnel de 9 300 € (hors valorisation).

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 000 € pour ce championnat de France Cécifoot.

2.7) L'Open International Inclusive-Karaté à Strasbourg

L'association « JEHM le sport » (Jeunes Enfants Handicapés Moteurs), proche de l'ARAHM (Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs) développe les activités physiques et sportives de compétition et de loisir pour les personnes présentant une déficience motrice, visuelle, ou auditive. L'association est affiliée à la Fédération Française Handisport.

Cette association organise, en partenariat avec le KASE (Karaté Académie Sport Elite) de Brumath, la sixième édition d'un Open International Inclusive Karaté, le 23 juin 2019 au gymnase REUSS à Strasbourg.

Cette manifestation, unique en son genre, réunit des compétiteurs en situation de handicap avec des compétiteurs valides. Cette discipline en plein essor suscite un fort engouement notamment auprès des jeunes dans le Bas-Rhin. La compétition regroupe des athlètes en situation de handicap, venant de toute l'Europe. L'édition précédente comptait plus de 150 participants venus de 4 nations européennes.

Cette compétition permet à chaque sportif de se confronter à un nombre suffisant de compétiteurs avec le même degré de handicap. Ce sont 25 catégories de handicap qui sont représentées sur l'ensemble de la journée, réparties selon leurs degrés de déficience mentale, psychique, motrice ou sensorielle.

Deux types d'épreuves sont mis à l'honneur dans chaque catégorie :

- Le Kata : chorégraphie/représentation d'un combat réel contre un partenaire imaginaire ;
- Le Kumite : 5 attaques/défenses entre une personne en situation de handicap et une personne valide ceinture noire.

L'association sollicite pour cette édition 2019 une subvention d'un montant de 5 000 € avec un budget prévisionnel estimé à 16 681 €.

La Commission territoriale EMS du 11 avril 2019 a émis un avis favorable à cette demande de subvention en proposant d'attribuer une subvention de 1 600 € pour l'organisation de cet Open International Inclusive-Karaté.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total de 19 600 € conformément au tableau joint en annexe :

- 6 000 € à l'Association des Courses de STRASBOURG - Europe pour l'organisation de la 40^{ème} édition des Courses de STRASBOURG - Europe, les 10, 11 et 12 mai 2019 ;
- 7 000 € au Comité Départemental de Handball du Bas-Rhin pour l'organisation du match de qualification aux championnats d'Europe de Handball masculins : France/Portugal ;

- 1 500 € à la Société de Tir et d'Education Physique de Geispolsheim pour l'organisation des championnats d'Europe Junior de cyclisme en salle, le 31 mai et le 1^{er} juin 2019 à Geispolsheim ;
- 1 500 € à l'Association ASI Avenir de Drulingen pour l'organisation les 27 et 28 avril 2019 des championnats de France d'haltérophilie des équipes ligues cadets et juniors à Durstel ;
- 1 000 € à l'Eurométropole Strasbourg Taekwondo pour l'organisation du 1^{er} Open international de Taekwondo du 26 au 28 avril 2019 à Strasbourg ;
- 1 000 € au Sporting Club de Schiltigheim pour l'organisation des phases du championnat de France de football Malvoyant les 9 et 10 février 2019 et les 9 et 10 mars 2019 à Strasbourg ;
- 1 600 € à l'association « JEHM le sport » pour l'organisation de la 6^{ème} édition d'un Open International Inclusive Karaté, le 23 juin 2019 à Strasbourg.

3) Proposition de soutien à l'association «Stages Léonard SPECHT» à Walbourg

L'association «Stages Léonard SPECHT», association, à but non lucratif créée en 1993, organisera, pour la 26^{ème} année consécutive, pendant trois semaines, en juillet 2019, ses stages de football.

Ainsi, 240 jeunes âgés de 8 à 16 ans (licenciés ou non), seront accueillis chaque semaine au Séminaire de Jeunes de Walbourg.

Ces stages visent une progression technique et tactique des jeunes grâce à des entraînements de football complets. Le District d'Alsace de Football apporte un soutien technique dans l'élaboration des séances par le biais des conseillers techniques régionaux et départementaux.

Les journées débutent le matin par un entraînement et un perfectionnement technique individuel. Les jeunes sont répartis en groupes de 12 stagiaires avec un entraîneur diplômé d'Etat.

L'après-midi est plus particulièrement consacrée au travail collectif avec des matchs et des tournois.

Les entraînements et les matchs se font sur place sur les terrains de sport du Séminaire de Walbourg, dans les communes voisines et sur les terrains de la Ville de Haguenau.

De plus, les «Stages Léonard SPECHT» permettent aux jeunes de vivre leur passion pour le football tout en participant aux objectifs spécifiques suivants :

- favoriser l'expression individuelle et collective des jeunes grâce aux activités proposées ;
- les sécuriser durant la semaine de vie en collectivité ;
- les rendre actifs et responsables tout en respectant les règles de vie commune ;
- leur permettre d'apprécier la spécificité du centre et d'en retraduire l'expérience dans leur vie de tous les jours.

En adéquation avec les objectifs de la politique jeunesse et de la politique sportive du Département, l'association s'engage à sensibiliser les jeunes stagiaires sur différentes thématiques :

- la lutte contre le comportement sédentaire et ses dangers pour la santé ;

- l'encouragement à la pratique sportive ;
- la prévention des conduites à risques (dont le dopage) ;
- la prévention et la lutte contre la violence dans le sport.

Pour soutenir cette action, le Département prend en charge 23 stages :

- 16 places (4 par territoire) seront à gagner via un jeu-concours qui comporte trois questions et sera accessible sur le site internet du Département du Bas-Rhin,
- 7 autres stages seront attribués à des jeunes suivis en action éducative à domicile, au titre de la Protection de l'Enfance, sur proposition du service de Protection de l'Enfance.

Le bilan des stages 2018 est très positif notamment en ce qui concerne les jeunes suivis en actions éducatives.

La Commission Enfance, Famille et Education du 25 avril 2019 a émis un avis favorable au soutien du Département à l'association «Stages Léonard SPECHT» selon ces modalités et a proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 800 € à l'Association «Stages Léonard SPECHT».

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 6 800 € qui serait versée selon les modalités suivantes prévues dans le projet de convention financière joint en annexe :

- un acompte de 3 400 € à la notification de la convention ;
- le solde au vu du bilan de l'action.

4) Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

Lors de sa séance du 22 octobre 2018 l'Assemblée Plénière a également décidé d'accompagner les clubs évoluant au 1^{er} niveau amateur et qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...) ;
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires du Département (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Le budget dédié à ce dispositif est de 120 000 €.

D'ores et déjà, deux clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec le Département qui permet :

- au club **Strasbourg Eaux Vives**, grâce à ces deux équipes en course en ligne et de descente engagées en Nationale 1, de promouvoir la discipline sur les territoires en organisant des stages découvertes du kayak pour les jeunes issus essentiellement des quartiers de Schiltigheim, Bischheim, Robertsau ; d'encourager la pratique du sport des collégiens par la création d'une section sportive au collège Jules Hoffman à la Roberstau.
- à l'**ASPTT Strasbourg**, grâce à ses équipes en section de handball, badminton, haltérophile et triathlon de développer la pratique sportive en direction du public féminin,

de promouvoir le sport pour tous sur le territoire dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de Strasbourg Ouest, de contribuer au Sport Santé, de former les entraîneurs et bénévoles et d'accompagner les jeunes dans une pratique sportive plus performante.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 30 000 € conformément au tableau joint en annexe :

- 10 000 € pour l'année 2019 au club Strasbourg Eaux Vives ;
- 20 000 € pour l'année 2019 à l'ASPTT Strasbourg qui sera versée selon les modalités suivantes :
 - une avance lors de la notification de la convention dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution ;
 - le solde au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'ASPTT STRASBOURG pour l'année 2019.

5) Soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap

Dans le cadre de sa nouvelle politique sportive, le Département a décidé de promouvoir et d'encourager les sportifs en situation de handicap de très haut niveau sous réserve que ceux-ci :

- soient inscrits sur les listes « haut niveau » (sports paralympiques) établies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- participent à des compétitions ou des événements sportifs de très haut niveau (championnats d'Europe, championnats du Monde, Jeux Paralympiques) ;
- soient présents lors des manifestations et/ou événements organisés par le Département (Trophées des Sports, actions auprès des collégiens...).

L'aide départementale est plafonnée à 4 000 € et le budget dédié à ce dispositif est de 25 000 €.

Un athlète a sollicité le concours financier du Département. Il s'agit de Monsieur Jules RIBSTEIN licencié à l'ASPTT Strasbourg dans la discipline para-triathlon.

Ce para-triathlète bas-rhinois, âgé de 32 ans, membre de l'équipe de France de Triathlon depuis juillet 2018 présente le palmarès suivant :

- Champion de France 2018,
- 3^{ème} aux Championnats du Monde d'Australie 2018,
- 4^{ème} aux Championnats d'Europe d'Estonie 2018.

Il ambitionne au cours de cette année de remporter un titre européen/mondial et de se qualifier aux Jeux paralympiques de TOKYO.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide de 4 000 € à Monsieur Jules RIBSTEIN, conformément au tableau joint en annexe.

6) Bourse aux espoirs sportifs

Dans la perspective des JO 2024 de Paris, le Département du Bas-Rhin a décidé (cf. délib n° CD/2018/044) de :

- soutenir et valoriser les collégiens dont le potentiel sportif a été détecté et reconnu ;
- contribuer aux frais d'entraînement, de scolarité, de déplacement...
- créer une dynamique d'équipe « team 67 ».

Pour être éligibles, les collégiens doivent :

- être scolarisés dans un collège public ou privé du Bas-Rhin ;
- domiciliés dans le Bas-Rhin ;
- licenciés dans un club sportif bas-rhinois ;
- inscrits sur la liste des jeunes Espoirs sportifs du Ministère des Sports.

Le budget dédié à ce dispositif s'élève à 40 000 €, avec une aide individuelle forfaitaire de 700 €.

39 espoirs sportifs ont d'ores et déjà sollicité cette aide forfaitaire de 700 €.

Les bénéficiaires de cette aide individuelle s'engageront à faire apparaître le logo du Département sur leur tenue sportive et à participer à des manifestations départementales (ex. : Trophées des sports, actions citoyennes...).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer un montant total d'aides de 27 300 € dont le détail des bénéficiaires est listé dans le tableau joint en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	330 000,00 €	330 000,00 €	43 637,65 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	50 000,00 €	19 600,00 €
31853	65-6574-28	6 800,00 €	6 800,00 €	6 800,00 €
43231	65-6574-32	120 000,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €
44462	65-6574-32	25 000,00 €	25 000,00 €	4 000,00 €
44461	65-6574-32	40 000,00 €	40 000,00 €	27 300,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 131 337,65 € selon la répartition suivante :

- 43 637,65 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2017/2018. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération;

- 19 600,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération;

- 6 800 € à l'association "Stages Léonard SPECHT";

- 30 000 € au titre du soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération;

- 4 000 € à Monsieur Jules RIBSTEIN au titre du soutien aux athlètes de très haut niveau en situation de handicap;

- 27 300 € au titre de la bourse aux espoirs sportifs. Les bénéficiaires figurent dans le tableau joint à la présente délibération.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association "Stages Léonard SPECHT" d'une part et avec l'ASPTT STRASBOURG d'autre part, et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY